

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2020

L'an deux mille vingt et le treize mars, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 09 mars 2020.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Jean-Pierre DER SARKISSIAN, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Patricia LAMI, Madame Martine LOISEL, Monsieur Pierre SAROUL.

Absents excusés représentés : Monsieur Gérard THERON par Monsieur Olivier DEVRON Madame Virginie HELBECQUE par Monsieur Jean-Pierre DER SARKISSIAN Madame Maureen LEAL par Madame Patricia LAMI.

Absents excusés non représentés : Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Madame Stéphanie GUEMMI.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REGAL.

La séance est ouverte à 20 heures 00

donne lecture du compte-rendu du 28 février 2020

Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire propose que la commune n'augmente pas ses taux d'imposition pour la 13ème année consécutive.

Il rappelle que suite à la réforme de la taxe d'habitation, la commune ne vote plus le taux de la taxe d'habitation.

Celle-ci sera compensée par une dotation de l'état.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales:

Décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	16,78 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	27,34 %
- Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	20,13 %

Vote du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEVRON Olivier, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Christian REGAL, 1er adjoint, propose, après lecture du Compte Administratif 2019 de voter.

Le Compte Administratif pour l'année 2019 est approuvé comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 990 681.15 €

Dépenses : 761 828.44 €

Section d'Investissement :

Recettes : 574 699.22 €

Dépenses : 1 017 554.78 €

Affectation du résultat 2019

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice 228 852.71 €

- Résultat antérieur 580 554.24 €

- Virement à section Inv 350 000.00 €

- Résultat cumulé 459 406.95 €

INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice - 442 855.56 €

- Résultat antérieur 541 435.10 €

- Résultat cumulé 98 579.54 €

RAR dépenses : - 9 774.61 €

RAR recettes : 446 500.34 €

Excédent de financement : 535 305.27 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- ligne 001, solde d'exécution (investissement)	535 305.27 €
- ligne 002, résultat de fonctionnement reporté	200 000.00 €
- 1068	259 406.95 €

Vote des subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions 2020, comme suit :

Les Lionceaux :	900 €
APEM :	160 €
SAGES :	500 €
RUGBY :	200 €
ML ZUMBA FIT :	200 € + 900 € subvention exceptionnelle
MERCIS	500 €

CCAS : 11 000 €

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal examinera toutes demandes de subventions exceptionnelles pour les associations menant un projet.

Après en avoir délibéré, les membres votent les subventions des associations et du CCAS.

Vote du budget Primitif 2020

Le Budget Primitif 2020 a été préparé par la commission des finances lors de différentes réunions où était invité l'ensemble des membres du conseil municipal. Il s'établit et s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement

Dépenses	1 015 500.00 €
Recettes	1 015 500.00 €

- Section d'Investissement

Dépenses	1 264 212.22 €
Recettes	1 264 212.22 €

Le Budget Primitif 2020 est approuvé.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait savoir que plusieurs personnes l'ont interpellé concernant des informations qui circuleraient concernant une dispartition d'emprunt. Monsieur le Maire éclaircie ces fausses informations. Un emprunt n'a pas disparu mais renégocié suite à la chute des taux d'emprunt. Il fait savoir également que les emprunts se font en accord avec la trésorerie.

Monsieur le Maire fait le point sur la situation du Coronavirus. Nous avons des directives de l'Etat au fil de l'eau et nous appliquons ces recommandations au plus vite et les relayons sur le site de la commune.

Monsieur le Maire annonce l'annulation de la bourse aux vêtements organisée par les Lionceaux.

Monsieur le Maire informe les points suivants :

- que les travaux de la Route de Bézu ne sont pas encore terminés. Les bordures restent encore à faire.

- qu'un huissier est passé pour constater les travaux de l'entreprise TPA, mais aussi l'état des lieux des habitations et du domaine public avant l'enfouissement des réseaux. Nous n'avons pas communiqué sur ce sujet, n'ayant pas été averti avant le passage des huissiers.

- que l'élagage route de Pisseloup a été réalisé. Cela permet une meilleure visibilité et une sécurité pour les automobilistes.

Mme DALENÇON demande la parole. Elle souhaite savoir si le poteau électrique de la Rue des Vignes va être réparé. Ce problème a été signalé en mairie. Monsieur REGAL fera le nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle le tour de garde concernant le 1er tour des élections municipales du 15 mars 2020.

A 21h30 l'ordre du jour est épuisé la séance est levée.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil-aux-Lions, pour être affiché le 19 mars 2020, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Olivier DEVRON